



## MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères  
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

**PRÉSENTS** : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL  
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

#### DELIBERATION Affectation du résultat : Budget Commune N°2023/02/13

#### Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Considérant que la section d'investissement du budget Commune, compte tenu des restes à réaliser, un **besoin de financement de 399 405.77 €**

Constatant que le compte administratif du budget Commune présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de **328 212.01€**

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget Commune

#### AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230213-DE  
Reçu le 02/03/2023

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

<b>POUR MÉMOIRE :</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté base de loisirs	120 000
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	
Excédent	448 212.01
Déficit	
<b>A. EXCÉDENT AU 31.12.2022</b>	448 212.01
<b>Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
<b>* à l'exécution du virement à la section d'investissement</b>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	399 405.77
<b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</b>	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	48 806.24
Déficit résiduel à reporter	
<b>B. DÉFICIT AU 31.12.2021</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)	
<b>C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 27 février 2023



**AR Prefecture**

063-216302653-20230227-20230213-DE  
Reçu le 02/03/2023